

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique*  
**KONFIANS**

*de la société*                      CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.  
*enregistrée sous le*          n° 2023-1964

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

| Informations générales sur le produit |   |
|---------------------------------------|---|
| Noms du produit                       | KONFIANS<br>KARUR   |
| Type de produit                       | Produit de référence  |
| Titulaire                             | CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.<br>Immeuble Equinoxe II<br>1 bis avenue du 8 mai 1945<br>78280 GUYANCOURT<br>France |
| Formulation                           | Granulé dispersable (WG)  |
| Contenant                             | 25 g/kg - florasulame<br>50 g/kg - aminopyralide<br>50 g/kg - pyroxsulam<br>50 g/kg - cloquintocet-mexyl              |
| Et                                    | dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique<br>compte tenu de la confidentialité des données.           |
| Numéro d'intrant                      | 2100024   |
| Numéro d'AMM                          | 2110171   |
| Fonction                              | Herbicide   |
| Gamme d'usage                         | Professionnel   |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 22/04/2024

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...